



Réseau public de fibre optique
LE GUIDE

fib
optique



Le mot du Directeur



JEAN CHARLES
MÉTRAS



La fibre optique au service des territoires, l'aventure numérique se poursuit !

Le Très Haut Débit va remplacer le réseau cuivre (ADSL et téléphonie) dans les prochains mois. Ce bond technologique représente déjà une réalité pour plus de 60% de la population bénéficiaire du réseau d'initiative publique (RIP). Toutes les adresses sont désormais éligibles à la fibre optique.

En matière de connectivité des territoires, un vaste champ d'opportunités s'ouvre devant nos yeux. Les services (Vidéoprotection, Systèmes d'information des collectivités, Télégestion des équipements collectifs, stockage, sécurisation et gestion de proximité des données, objets connectés, espaces numériques de travail, télémédecine, ...) pouvant s'appuyer à une infrastructure résiliente, à la capillarité et aux ressources inégalées s'inventent encore tous les jours.

L'équipe Aisne THD est heureuse de mettre à votre disposition ce petit guide totalement refondu.

VOUS AVEZ DIT AISNE THD ? ●●

AISNE THD est Délégataire de Service Public (DSP) de l'USEDA :

- Pour déployer et exploiter le réseau fibre optique
- Pour commercialiser vers les Fournisseurs d'Accès à Internet

AISNE THD est une société de projet créée par **AXIONE**, filiale du groupe **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.

01

Savoir identifier
le réseau de fibre
optique

● ● p. 4

02

Qui contacter ?

● ● p. 5

03

Comment signaler un
dommage réseau ?

● ● p. 6

04

Comment déclarer de
nouvelles adresses ?

● ● p. 7

05

Raccordement des
nouvelles
constructions

● ● p. 8

06

Pré-équipements des
nouvelles
constructions

● ● p. 9

07

Panne réseau &
incident majeur

● ● p. 10

08

Réponses aux
questions des usagers

● ● p. 11

09

Fermeture progressive
du réseau cuivre (ADSL)

● ● p. 12

10

La transformation
numérique des
territoires

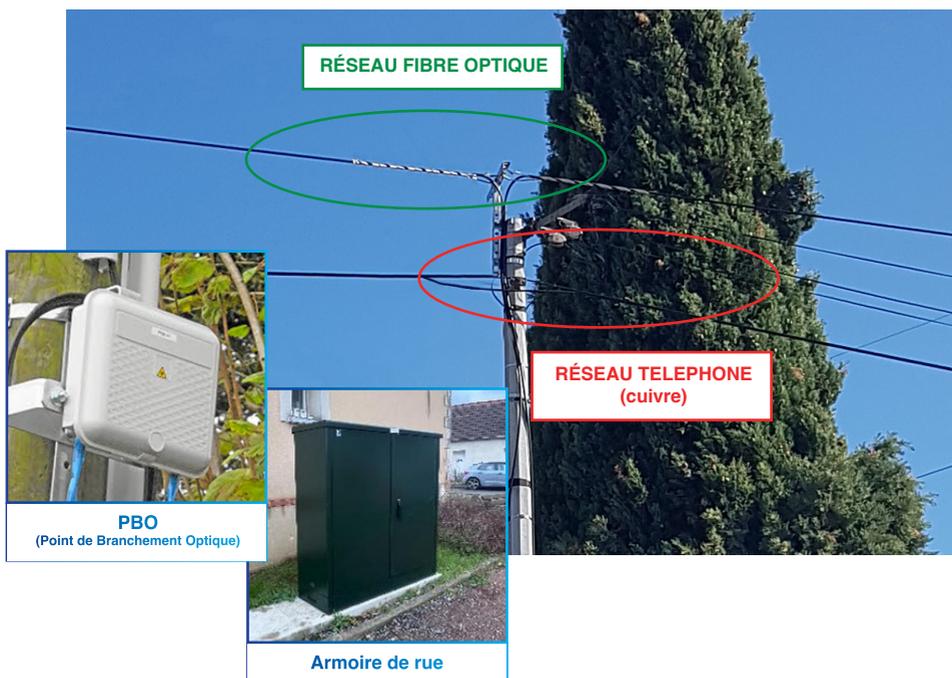
● ● p. 13

01 Savoir identifier le réseau de fibre optique

Grâce au réseau d'initiative publique axonais de fibre optique, environ 420000 habitants (742 communes) et plusieurs centaines d'entreprises peuvent dès à présent bénéficier des services du Très Haut Débit.

De nouveaux équipements et des câbles supplémentaires ont ainsi fait leur apparition dans votre commune.

Il est important de savoir identifier ces nouvelles infrastructures afin de signaler d'éventuels problèmes et de mobiliser les acteurs responsables : **AISNE THD**, **ORANGE**, **ENEDIS**, ...



En partie aérienne, le réseau de fibre optique se situe systématiquement au-dessus du réseau téléphonique (cuivre, service ADSL).

02 Qui contacter ?

ÉLUS & SERVICES DES COLLECTIVITÉS



Le numéro vert

Le numéro vert garantit une traçabilité de la requête, de son suivi et du traitement prioritaire de l'intervention. Exemples : extension du réseau, enfouissement, dévoiement, divers, projet de nouvelles constructions (lotissements, immeubles), etc. (service et appel gratuits)

 N° VERT 0 801 907 717



Le site web

Le site web centralise les informations, les outils et les documents permettant de vous accompagner au mieux dans la gestion de ce nouveau réseau public.

www.aisne-thd.fr

USAGERS & ENTREPRISES



Fournisseur d'Accès à Internet

Le Fournisseur d'Accès à Internet représente votre premier interlocuteur. Éligibilité, Raccordement, Disponibilités des offres et des services, tarifs, abonnements, SAV, problème de connexion ou de débit, etc.



Le site web

Le site web de **AISNE THD** possède une page dédiée au Grand Public. Les usagers y retrouvent toutes les informations utiles à leur raccordement au réseau : test d'éligibilité, étapes du raccordement, opérateurs partenaires, etc.

www.aisne-thd.fr



Le numéro vert

En cas d'impasse avec le Fournisseur d'Accès, à Internet, l'utilisateur a la possibilité de recourir au numéro vert. (service et appel gratuits)

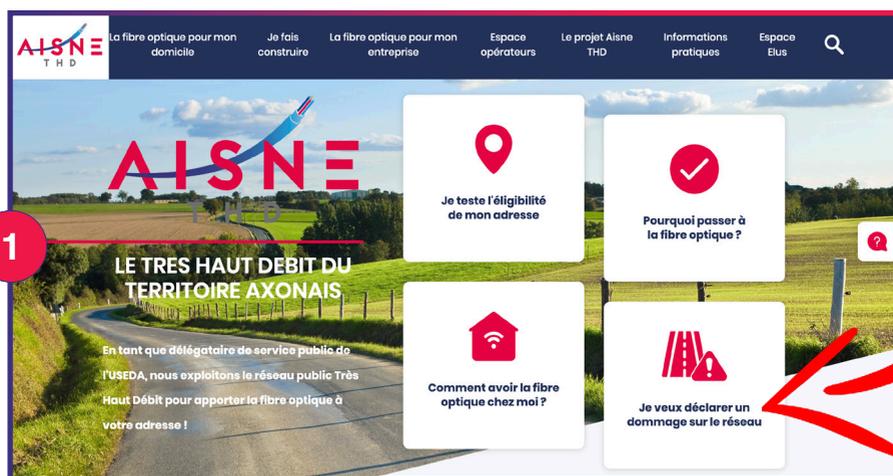
 N° VERT 0 801 907 717

03 Comment signaler un dommage réseau ?

Vous détectez ou vous êtes informé d'un problème avec le réseau de fibre optique en partie publique. Par exemple : un câble aérien décroché, une armoire fracturée, un coffret cassé, une chambre télécom ouverte ou absente, ...

Vous êtes invité à vous munir de votre smartphone ou d'un ordinateur, puis de vous rendre sur notre site internet à l'adresse suivante: www.aisne-thd.fr

À partir de la page d'accueil, cliquez sur l'onglet " Je veux déclarer un dommage réseau " et laissez-vous guider.



2

Suivez les instructions du formulaire

3

Joindre une photo afin de finaliser le signalement

04 Vous avez de nouvelles adresses à déclarer ?

Le réseau téléphonique (et l'ADSL) opéré grâce à la technologie cuivre disparaîtra progressivement à partir de 2023 puis définitivement en 2030.

Le réseau d'initiative publique de fibre optique exploité par **AISNE THD** pour le compte de l'**USEDA** deviendra ainsi le seul réseau fixe de télécommunication.

Afin de poursuivre la migration du cuivre vers la fibre dans les meilleures conditions, les opérateurs commerciaux télécoms s'appuient sur les références des adresses recensées, certifiées par la commune puis enregistrées dans la base adresse nationale (BAN). Il est donc primordial de vérifier que l'ensemble des adresses, des plus récentes au plus anciennes, y figurent bien.

Au besoin, il peut être utile de constituer une base adresse locale (BAL). L'opération est simple et totalement gratuite. Vous pouvez vous adresser à :

adresse@data.gouv.fr

Vous avez également la possibilité de compléter l'information à l'adresse suivante :

<https://adresse.data.gouv.fr/>

Avant de vous lancer dans une opération d'adressage et d'engager les finances de la commune, nous vous invitons à prendre connaissance du mode opératoire proposé par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) disponible sur l'espace élus de notre site internet :

www.aisne-thd.fr



05 Raccordement des nouvelles constructions

Pour les nouvelles parcelles en viabilisation, il convient de respecter le **Code de l'Urbanisme** en son article L332-15 rappelé pour l'essentiel ci-dessous.

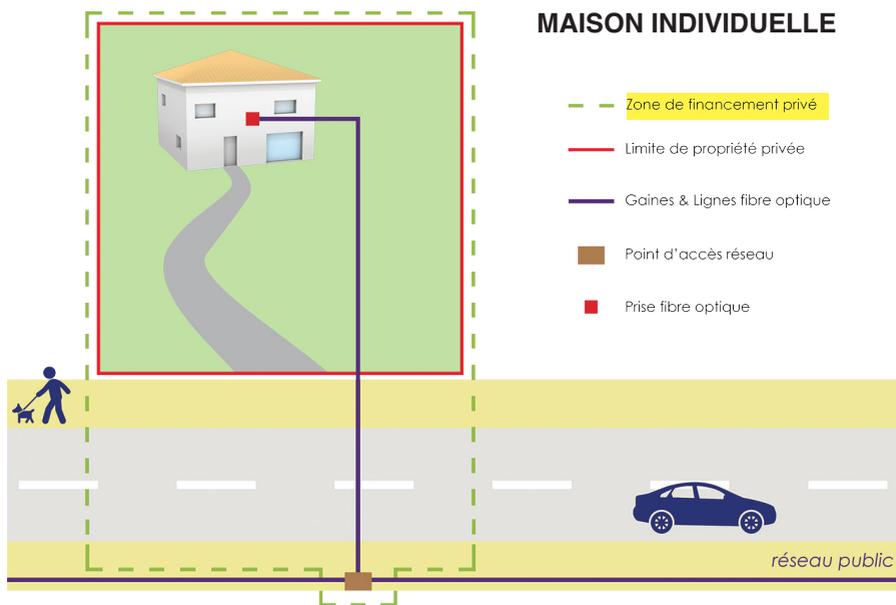
À noter, la notion importante de « **droit du terrain** » pour laquelle le financement du propriétaire/promoteur est sollicité.

Les nouveaux arrivants doivent contacter notre numéro vert **AISNE THD** :



L'**USEDA** reprendra contact avec les nouveaux arrivants pour organiser les modalités de raccordement en partie publique.

Article L332-15 Modifié par LOI n°2009-526 du 13 mai 2009 – art. 117



Pour plus d'informations :
rendez-vous sur www.aisne-thd.fr à la
rubrique « nouvelles constructions »

06 Pré-équipement des nouvelles constructions

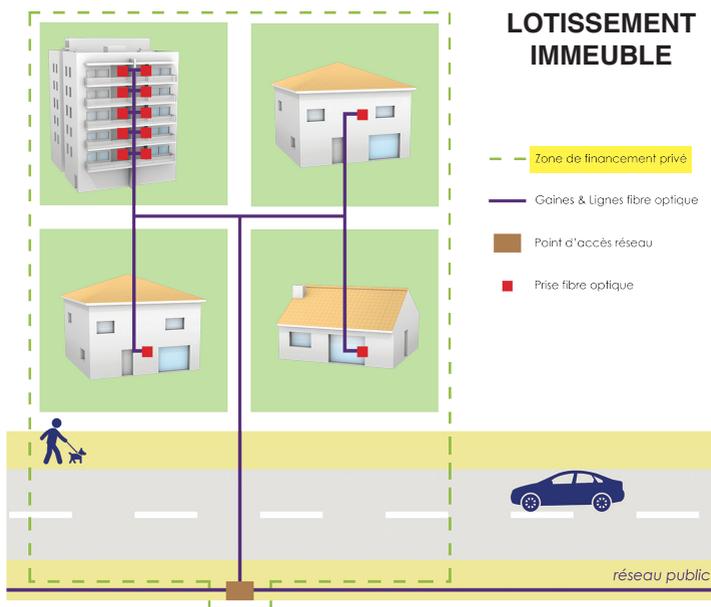
Depuis le 1^{er} octobre 2016, l'article 118 de la loi n°2015-990 étend l'obligation à toutes les habitations neuves, y compris les lotissements, d'être équipés de lignes fibre optique desservant chacun des logements. Ces derniers doivent également être équipés d'une installation intérieure en fibre optique. (Prise Terminale Optique)

Article L 111-5-1-1 et du Code de la Construction et de l'Habitation

Le promoteur ou l'opérateur immobilier est invité à contacter le numéro vert **AISNE THD** :



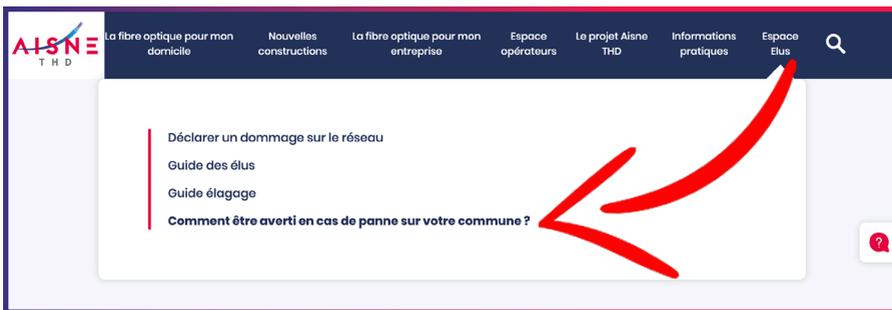
AISNE THD reprendra contact avec les promoteurs immobiliers pour organiser les modalités de raccordement en partie privée.



Nous vous remercions de rappeler ces nouvelles obligations lors de la délivrance des permis d'aménager.

Panne réseau, incident majeur & gestion de crise

Pour être informé par SMS des incidents, des pannes en cours sur votre commune et contribuer à la gestion de crise, rendez-vous sur www.aisne-thd.fr dans votre **Espace Elus** et cliquez sur l'onglet "**Comment être averti en cas de panne sur votre commune ?**"



Complétez le formulaire.

The image shows a registration form with the following fields:

- Civilité: Madame
- Nom*
- Prénom*
- Titre*
- Commune*
- E-mail
- Téléphone portable* (highlighted with a red box)
- Message

08 Réponses aux questions des usagers

JE NE SUIS PAS SATISFAIT DE LA QUALITÉ DE MA CONNEXION ?



Veuillez vous rapprocher de votre opérateur.

JE SUIS DANS L'IMPASSE AVEC MON OPÉRATEUR ?



Contactez le numéro vert **AISNE THD** service et appel gratuit



POURQUOI LA FIBRE PLUTÔT QUE L'ADSL ?



L'ADSL (réseau cuivre) est amenée à disparaître dans les prochains mois. Outre les usages supplémentaires que permet la fibre optique, cette technologie du Très Haut Débit offre des garanties d'évolution au cours des 40 prochaines années.

EXTINCTION DU RÉSEAU CUIVRE

VAIS-JE DEVOIR PAYER PLUS CHER ?



Les coûts d'abonnement sont fixés par les opérateurs qui peuvent aussi appliquer des frais d'accès au service. Le raccordement standard (hors travaux spécifiques : élagage, réparation de gaine, etc..) n'est pas à votre charge.

QU'EN EST-IL DE MA LIGNE TÉLÉPHONIQUE ?



Les opérateurs proposent des solutions de continuité de ce service uniquement.

Retrouvez tous les opérateurs sur :

www.aisne-thd.fr

09 Fermeture progressive du réseau cuivre (services ADSL)

C'EST QUOI LE RÉSEAU CUIVRE ?



Pendant plus de cinquante ans, il a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'internet grâce à l'ADSL et ses nombreuses évolutions. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre va définitivement disparaître dans les prochains mois.

POURQUOI Y METTRE FIN ?



Le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débit et ne répond plus aux besoins des utilisateurs. C'est pourquoi Orange (ex France Télécom), propriétaire du réseau cuivre, a annoncé la fermeture progressive de son réseau.

QUE SIGNIFIE LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE ?



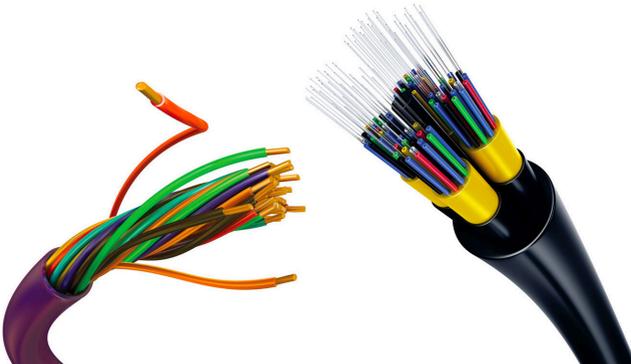
La fermeture du réseau cuivre sera progressive et se fera en deux étapes, avec la perspective d'une substitution totale d'ici 2030, du réseau cuivre par la fibre optique.

1. Fermeture commerciale :

Les opérateurs ne proposent plus d'offres commerciales ADSL et téléphonie.

2. Fermeture technique :

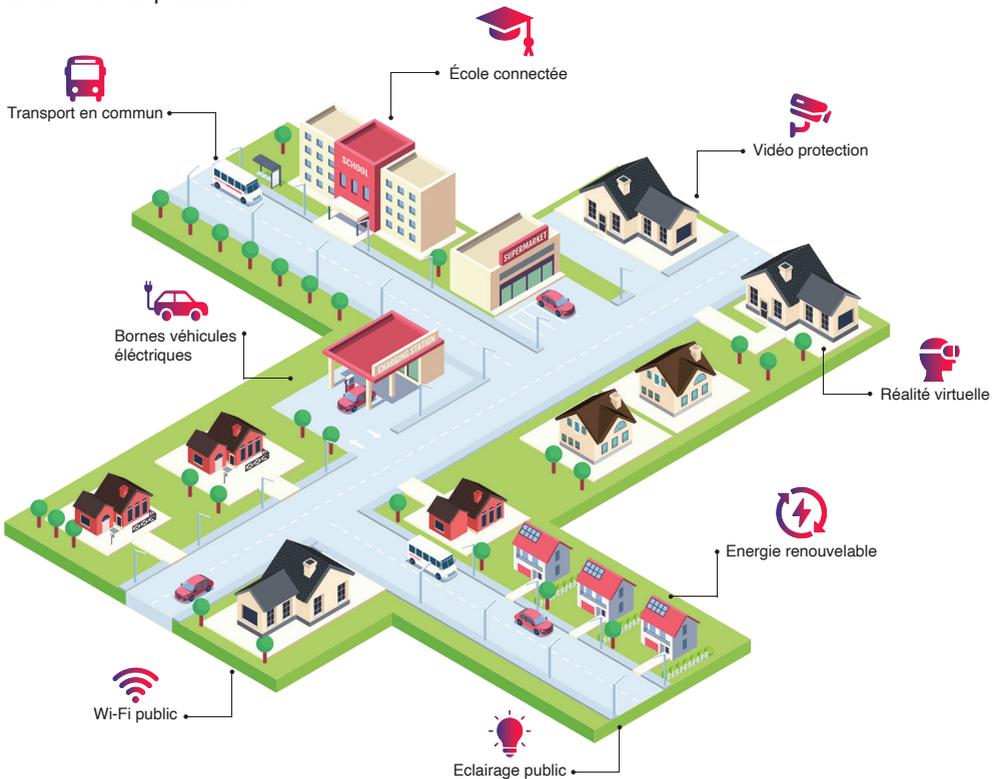
Les services sont définitivement coupés sur les lignes cuivre.



10 La transformation numérique des territoires

Le réseau public de fibre optique, possible tremplin pour de nouveaux usages aux services des collectivités.

Vous avez un projet de vidéoprotection ? de plateforme numérique intercommunale (gestion des systèmes d'information, sécurisation des données et des flux,...) ? de datacenter de proximité ?



N'hésitez pas à contacter **AISNE THD** en nous écrivant à : contact@aisne-thd.fr

Nous pouvons vous accompagner, vous orienter ou vous conseiller dans le développement de solutions innovantes au service de la connectivité des territoires.



www.aisne-thd.fr

AISNE THD

7, rue Buffon

02000 Laon

- Édition 2023 -